



Creation d'un compte bancaire sans notre autorisation

Par **cris**, le **12/07/2010** à **12:33**

Bonjour,
une banque peut elle ouvrir un compte a notre nom sans notre autorisation

Nous avons ouvert un compte commun dans une banque le 2 juillet à nos deux noms et nous venons d'apprendre que la banque a ouvert elle meme un autre compte personnel à l'un des deux noms le 7 juillet

en a t elle le droit ?
merci d'avance c'est URGENT

Par **chris_Idv**, le **12/07/2010** à **12:55**

Bonjour,

La réponse est non: l'ouverture d'un compte requiert un document écrit signé par le/la/les titulaire(s) du compte.

Dans la pratique la banque peut exceptionnellement ouvrir le compte pour le rendre fonctionnel et régulariser la situation dans les jours qui suivent lorsque le document appelé convention de compte n'est pas signé immédiatement.

Cordialement,

Par **cris**, le **12/07/2010** à **13:16**

Merci de votre réponse

Je n'ai bien entendu pas reçu de convention de compte.....

Puis je les attaquer en justice pour faux en écriture , est ce que cela vaut le coup ? ou avez vous une autre solution a me proposer ?

Par **cris**, le **12/07/2010** à **13:17**

j'ai une autre question, pour editer une offre de prêt, une banque a t elle besoin qu'un compte soit ouvert dans la dite banque ?

Par **chris_idv**, le **12/07/2010** à **13:42**

Bonjour,

Pour éditer une offre de prêt une banque n'a pas besoin qu'un compte soit ouvert au nom du bénéficiaire du prêt.

L'offre de prêt est même souvent l'occasion pour une banque d'attirer de nouveaux clients potentiels.

Cordialement,

Par **cris**, le **12/07/2010** à **14:00**

merci pour vos réponses